

Rapport synthèse de la consultation



PAFIO

sur terres publiques intramunicipales
(TPI)

MRC de Lac-Saint-Jean-Est

Avril 2025

Plan d'aménagement
forestier intégré
opérationnel (PAFIO)

Table des matières

AVANT-PROPOS	1
SECTION I Participation à la consultation	3
SECTION II Synthèse des commentaires reçus.....	7
Annexe 1 Politique de consultation de la MRC sur les plans d'aménagement forestier intégrés et les plans d'aménagement spéciaux	9
Annexe 2 Avis public	13
Annexe 3 Personnes ayant consulté le plan	14
Annexe 4 Exemple de formulaire de demande de consultation	15
Annexe 5 Personnes ou organismes ayant émis des commentaires	18
Annexe 6 Synthèse des commentaires reçus et des réponses de la MRC.....	19
 LISTE DES FIGURES	
Figure 1 Territoires concernés par la consultation	5

AVANT-PROPOS

La convention de gestion territoriale (CGT) intervenue en novembre 2016 entre le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et la MRC de Lac-Saint-Jean-Est prévoit que la MRC doit exercer les pouvoirs et les responsabilités en matière de gestion forestière définis aux articles 52 et suivants de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (L.R.Q, chapitre A-18.1). En vigueur jusqu'au 31 mars 2021, cette convention est prolongée après son échéance selon les mêmes modalités jusqu'à la signature d'une nouvelle convention qui prendra effet le jour de sa signature.

Comme prévu à l'article 57 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (L.R.Q., c. A-18.1), « les plans d'aménagement forestier intégré doivent faire l'objet d'une consultation publique menée par les organismes régionaux responsables de la mise en place des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire ou, le cas échéant, par la municipalité régionale de comté à qui en a été confiée la responsabilité en vertu de l'article 55.1. ».

En tant que délégataire de gestion des terres publiques intramunicipales (TPI), la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a tenu, en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts, (MRNF), une consultation publique et autochtone sur le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) 2025 selon les dispositions convenues, en se basant sur le Manuel de consultation du public sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux du MRNF. La MRC a d'ailleurs sa propre politique de consultation laquelle est rendue disponible lors des consultations sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux (annexe 1). Le présent rapport synthétise les commentaires obtenus lors de cette consultation.

La consultation publique sur le PAFIO s'est déroulée du 13 mars au 11 avril 2025. Les secteurs d'intervention potentiels identifiés au PAFIO pouvaient être consultés sur le site Internet de la MRC au www.mrclacsaintjeanest.qc.ca. Une séance d'information publique sur le plan d'aménagement forestier opérationnel (PAFIO) 2025 a eu lieu en présentiel le mercredi 19 mars 2025 à la salle communautaire de l'Hôtel de ville de Labrecque.

Il est important de mentionner que toute superficie consultée pour de la récolte se voit aussi dédouanée pour les travaux nécessaires à sa remise en production, qu'il s'agisse de travaux de préparation de terrain (scarifiage ou déblaiement) ou de reboisement (plein ou regarni).

Enfin, notez aussi que les superficies faisant l'objet de la présente consultation s'ajoutent à toute autre superficie déjà consultée mais n'ayant pas encore fait l'objet d'interventions forestières.

SECTION 1 Participation à la consultation

La consultation publique sur le PAFIO couvre l'ensemble du territoire sous convention d'aménagement de territoires forestiers résiduels (CvATFR) après la réception de la part de tous les bénéficiaires de secteurs d'interventions potentiels (SIP) à inclure aux consultations (figure 1). Les territoires concernés à la présente consultation publique sont les suivants :

<p style="text-align: center;">Bloc B (Saint-Nazaire)</p> <p>MRC de Lac-Saint-Jean-Est Nathalie Audet, directrice du service d'aménagement du territoire 625, rue Bergeron Ouest Alma (Québec) G8B 1V3 Bur. : 418 668-3023, p. 2103 Fax : 418 668-5112 Courriel : nathalie.audet@mrclac.qc.ca</p>	<p style="text-align: center;">Bloc C (Labrecque)</p> <p>Corporation de développement de Labrecque Dany Fillion-Villeneuve, président 3425-102, rue Ambroise Labrecque (Québec) G0W 2S0 Courriel : corporationlabrecque@outlook.com</p> <p>Consultant : Benoît Francoeur, ing.f. Coopérative forestière de Petit Paris 576, rue Gaudreault Saint-Ludger-de-Milot (Québec) G0W 2B0 Bur. : 418 373-2575, p. 1225 Fax : 418 373-2445 Courriel : benoit.francoeur@cfpp.com</p>
<p style="text-align: center;">Blocs D et E (Lamarche)</p> <p>Corporation de développement de Lamarche Lucien Boily, président 106, rue Principale Lamarche (Québec) G0W 1X0 Bur. : 418 481-2861 Fax : 418 481-2631 Courriel : cdlamarche@hotmail.com</p> <p>Consultant : Benoît Francoeur, ing.f. Coopérative forestière de Petit Paris 576, rue Gaudreault Saint-Ludger-de-Milot (Québec) G0W 2B0 Bur. : 418 373-2575, p. 1225 Fax : 418 373-2445 Courriel : benoit.francoeur@cfpp.com</p>	<p style="text-align: center;">Bloc F (L'Ascension)</p> <p>Corporation de développement de L'Ascension Michel Harvey, président 1000, 1^{ère} rue Est, C.P. 100 L'Ascension de N. S. (Québec) G0W 1Y0 Bur. : 418 347-3482 Fax : 418 347-4253 Courriel : giselemichel@bell.net</p> <p>Consultant : Benoît Francoeur, ing.f. Coopérative forestière de Petit Paris 576, rue Gaudreault Saint-Ludger-de-Milot (Québec) G0W 2B0 Bur. : 418 373-2575, p. 1225 Fax : 418 373-2445 Courriel : benoit.francoeur@cfpp.com</p>

Bloc G (Sainte-Monique)	Bloc H (Saint-Ludger-de-Milot)
<p>Corporation de développement de Sainte-Monique</p> <p>Nancy Brisson, présidente 138, rue Honfleur Sainte-Monique (Québec) G0W 2T0 Bur. : 418 347-3592 Fax : 418 347-3335 Courriel : ste.monique@ville.ste-monique.qc.ca</p> <p>Consultant : Benoît Francoeur, ing.f. Coopérative forestière de Petit Paris 576, rue Gaudreault Saint-Ludger-de-Milot (Québec) G0W 2B0 Bur. : 418 373-2575, p. 1225 Fax : 418 373-2445 Courriel : benoit.francoeur@cfpp.com</p>	<p>Flore Bleue</p> <p>Clément Tremblay, président 1310, rue des Cyprès Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 1A4 Bur. : 418 276-6650 Courriel : clementtrem@hotmail.com</p> <p>Consultant : Benoît Francoeur, ing.f. Coopérative forestière de Petit Paris 576, rue Gaudreault Saint-Ludger-de-Milot (Québec) G0W 2B0 Bur. : 418 373-2575, p. 1225 Fax : 418 373-2445 Courriel : benoit.francoeur@cfpp.com</p>

Dates de la consultation	Début	Fin
	13 mars 2025	11 avril 2025

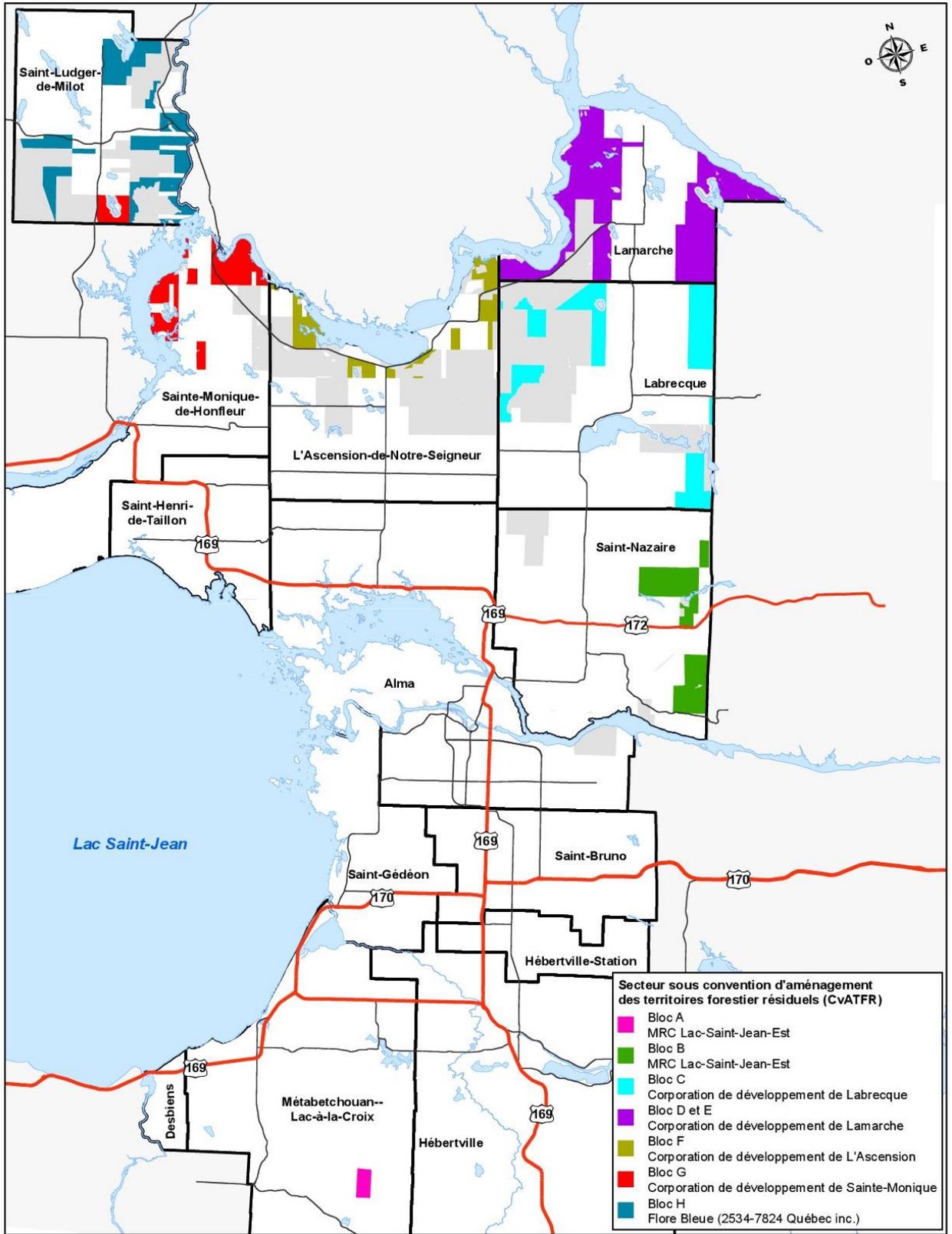


Figure 1 – Territoires concernés par la consultation

La MRC a émis un avis public dans l'édition du 13 mars 2024 du journal Le Lac St-Jean invitant la population à la consultation publique sur le PAFIO des bénéficiaires de CvATFR du 13 mars au 11 avril 2024 (annexe 2). L'avis précisait qu'une séance d'information aurait lieu le 19 mars 2023, 19h, à la salle communautaire de l'Hôtel de ville de Labrecque. Des lettres personnalisées ont de plus été transmises aux différents acteurs du milieu (élus, membres des comités forestier et multiresources, présidents d'association de villégiateurs, organismes, etc.) pour les informer de la consultation.

Au total, 17 personnes du public ont assisté à la présentation sur le PAFIO (annexe 3). La MRC a reçu quatre commentaires de ces participants.

Rencontre publique d'information	
Territoires concernés	Tous
Date	19 mars 2025
Lieu	Labrecque
Nombre de participants	17

La planification opérationnelle pour chaque territoire conventionné a été exposée de façon détaillée durant la séance d'information. Il était possible pour les participants de poser des questions aux représentants des bénéficiaires présents ainsi qu'à leur professionnel en foresterie. Les commentaires des participants ont été recueillis lors de cette séance d'information.

Les citoyens et organismes étaient invités à consulter les secteurs d'intervention potentiels du plan d'aménagement forestier intégré opérationnel sur le site Internet de la MRC au www.mrcclacsaintjeanest.qc.ca. La présentation PowerPoint du PAFIO pouvait également être consultée sur le site Internet de la MRC. Les formulaires de consultation pour chacun des bénéficiaires étaient aussi disponibles (annexe 4).

Enfin, bien que la consultation publique soit terminée, le PAFIO demeure disponible sur le site Internet de la MRC afin de permettre aux citoyens d'en prendre connaissance au besoin.

SECTION II Synthèse des commentaires reçus

Le tableau suivant présente le nombre de participants et/ou organismes ayant émis des commentaires dans le cadre de cette consultation publique. La liste détaillée des personnes et/ou organismes ayant émis des commentaires est présentée à l'annexe 5.

Nombre de participants ayant émis des commentaires	7
---	---

Les commentaires reçus sont habituellement divisés par type d'intérêt. Une fiche de commentaires peut contenir plusieurs commentaires portant sur plusieurs intérêts.

Le MRNF a mentionné que les documents déposés par la MRC étaient complets et qu'il n'avait aucun commentaire à formuler. Au moment de la rédaction du rapport de consultation, aucun commentaire n'avait par ailleurs été reçu de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh.

Le tableau suivant présente le nombre de commentaires émis par grand type d'intérêt.

Types d'intérêt									
	Villégiature	Secteur d'opération	Infrastructure	Protection de l'environnement	Exploitation faunique	Exploitation forestière ou type d'opération	Récréotourisme	Autres (veuillez préciser)	
Total	0	4	0	0	0	4	0	0	

Annexe 1 Politique de consultation de la MRC sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux



La consultation retenue par la MRC

Consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux

Mise en contexte

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (L.A.D.T.F), adoptée en mars 2010, accorde au ministre l'entière responsabilité de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré et des plans d'aménagement spéciaux. Elle exige également que ces plans soient soumis à une consultation publique. Le ministre peut confier ces responsabilités à une ou plusieurs **municipalités régionales de comté** avec qui il conclut une entente (article 55.1).

Le 1^{er} avril 1997, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est signait avec le ministère des Ressources naturelles, une convention de gestion territoriale qui lui déléguait la gestion d'un territoire public intramunicipal libre de droits forestiers de près de 27 000 hectares (270 km²), soit environ 16% du territoire municipalisé de la MRC. Cette convention permettait d'établir, en collaboration avec les autres partenaires du milieu, un partenariat avec le gouvernement du Québec en vue d'accroître la contribution des terres publiques intramunicipales (TPI) à la revitalisation, à la consolidation et au développement socio-économique de la région et des collectivités locales. **La MRC représente le ministre lors des consultations sur les plans d'aménagement forestier intégrés touchant les TPI.**

Objectif poursuivi par la MRC

Définir le déroulement des consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier intégré et sur les plans d'aménagement spéciaux, leur durée et les documents qui doivent être joints aux plans à des fins de consultation.



Rendre accessibles au public les informations sur la planification forestière des TPI de la MRC

3

Plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT)

Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO)

Plan d'aménagement spécial

Le plan d'aménagement forestier intégré TACTIQUE

**Durée de la consultation:
Minimum 45 jours consécutifs**

Selon l'article 54 de la LADTF :

- « Le plan tactique contient notamment les **possibilités forestières** assignées à l'unité, les **objectifs d'aménagement durable des forêts**, les **stratégies d'aménagement** forestier retenues pour assurer le respect des possibilités forestières et l'atteinte de ces objectifs ainsi que les endroits où se situent les **infrastructures principales** et les **aires d'intensification de la production ligneuse**. Il est réalisé pour une période de **cinq ans**. »

Afin de bien comprendre le contexte dans lequel s'inscrit cette planification, le PAFIT comprend également une description du territoire, son historique et l'occupation de celui-ci. Il comprend également une description du milieu biophysique ainsi que les enjeux et les préoccupations environnementales, sociales et économiques relatifs au territoire.

Le plan d'aménagement forestier intégré OPÉRATIONNEL

**Durée de la consultation:
Minimum 25 jours consécutifs**

Selon l'article 54 de la LADTF :

- « Le plan opérationnel contient principalement les **secteurs d'intervention où sont planifiées**, conformément au plan tactique, **la récolte de bois** ou la **réalisation d'autres activités d'aménagement forestier**. Il **contient également les mesures d'harmonisation des usages** retenues par le ministre. Ce plan est mis à jour de temps à autre notamment afin d'y intégrer progressivement de nouveaux secteurs d'intervention où pourront se réaliser les interventions en forêt. »

La MRC consulte **minimalement une fois par année**. Toutefois, au besoin, une **seconde consultation** est organisée si les opérations le justifient.

Site internet de la MRC:
www.nrclacsaintjeanest.qc.ca

Annexe 3 Personnes ayant consulté le plan

Nom	Date	Lieu	Territoire concerné
Ève Tremblay	2025-03-10	Bureau MRC	Lamarche
Jean-Louis Savinsky	2025-03-13	Site web / téléphone	Lamarche
Jean-François Néron	2025-03-19	Site web / téléphone	Saint-Nazaire
Dany Fillion Villeneuve	2025-03-19	Rencontre publique	Labrecque
Samuel Côté	2025-03-19	Rencontre publique	L'Ascension
Lucien Boily	2025-03-19	Rencontre publique	Lamarche
Tommy Larouche	2025-03-19	Rencontre publique	Labrecque
Valère Boivin	2025-03-19	Rencontre publique	Tous
Cyrille Fortin	2025-03-19	Rencontre publique	Labrecque
Annie Turcotte	2025-03-19	Rencontre publique	Labrecque
Peggy Lahaie	2025-03-19	Rencontre publique	L'Ascension
Daniel Côté	2025-03-19	Rencontre publique	L'Ascension
Jacques Vachon	2025-03-19	Rencontre publique	Sainte-Monique
Colombe Privé	2025-03-19	Rencontre publique	Labrecque
Bruno Harvey	2025-03-19	Rencontre publique	Labrecque
Benoît Harvey	2025-03-19	Rencontre publique	Labrecque
Benoît Francoeur	2025-03-19	Rencontre publique	Tous
Jocelyn Maltais	2025-03-19	Rencontre publique	Labrecque
Maxime Mazerolle	2025-03-19	Rencontre publique	Lamarche
Michel Brault	2025-03-19	Rencontre publique	Labrecque
Nombre connu de participants ayant consulté le plan			20

NOTE :

Les personnes inscrites au présent tableau sont celles ayant participé à la séance d'information à Labrecque le 19 mars 2025, deux personnes ayant communiqué avec la MRC par téléphone après avoir consulté le PAFIO sur le site internet de la MRC et une autre personne ayant demandé une rencontre d'harmonisation en personne au bureau de la MRC. Cette liste est non exhaustive et à titre indicatif seulement puisqu'on peut penser qu'un certain nombre de personnes ont consulté le plan sur le site Internet de la MRC. Par contre, il n'est pas possible de connaître ce nombre, puisqu'aucune donnée statistique de consultation du plan n'est enregistrée sur le site Internet de la MRC.

Annexe 4 Exemple de formulaire de demande de consultation

Information à remettre aux participants

**PÉRIODE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT
FORESTIER INTÉGRÉ OPÉRATIONNEL (PAFIO) 2025 DES TERRES PUBLIQUES
INTRAMUNICIPALES
SECTEUR SAINTE-MONIQUE
BÉNÉFICIAIRE : CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINTE-MONIQUE**

PÉRIODE D'INFORMATION

Durée : 13 mars au 11 avril 2025

Adresse : MRC de Lac-Saint-Jean-Est
A/S de François Villeneuve, Ingénieur forestier
625, rue Bergeron Ouest
Alma (Québec) G8B 1V3

Téléphone : (418) 668-3023, poste 2128

Télécopieur : (418) 668-5112

Courriel : francois.villeneuve@mrclac.qc.ca

PÉRIODE DE CONSULTATION

Date limite pour adresser une demande de consultation au bénéficiaire de la convention à la Corporation de développement de Sainte-Monique (CODE SM) ou à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est : **11 avril 2025**.

Nom et coordonnées du bénéficiaire de la convention d'aménagement des territoires forestiers résiduels et de son consultant forestier :

Bloc G (Sainte-Monique)

Corporation de développement de Sainte-Monique

Nancy Brisson, présidente

Bur : 418 347-5107 Cell. : 418 480-0402

courriel : nbrisson2000@hotmail.com

Consultant:

Benoît Francoeur, ing.f.

Coopérative forestière de Petit Paris

576, rue Gaudreault

Saint-Ludger-de-Milot (Québec) G0W 2B0

Bur. : 418 373-2575 p. 1225 Cell. : 418 515-1855

Fax : 418 373-2445

Courriel : benoit.francoeur@cfpp.com

Formulaire à compléter pour formuler une demande de consultation

Fiche du participant		Date: _____	
Nom			
Organisme			
Adresse/courriel (facultatif)			
Téléphone (facultatif)			
Description du participant			
Villégiateurs (bail, chalet, association)	<input type="checkbox"/>	Groupe environnemental	<input type="checkbox"/>
Clientèle faunique (club, association)	<input type="checkbox"/>	Chasseurs pêcheurs	<input type="checkbox"/>
Clientèle municipale (municipalité)	<input type="checkbox"/>	Autres:	<input type="checkbox"/>
Récréotourisme (activité, club, association)	<input type="checkbox"/>	_____	_____
Principales préoccupations du participant			
Localisation des coupes	<input type="checkbox"/>		
Période de coupe	<input type="checkbox"/>		
Autres:	<input type="checkbox"/>		
Décrire votre (vos) préoccupation(s)			

Annexe 5 Personnes ou organismes ayant émis des commentaires

Nom de la personne ou de l'organisme	Répondant pour l'organisme	À titre personnel	Pour un organisme
Ève Tremblay	Corporation de développement de Lamarche		X
Peggy Lahaie	Camp Patmos		X
Jean-François Néron	Club vélo Saint-Nazaire		X
Jean-Louis Savinsky	N/A	X	
Bruno Harvey	N/A	X	
Valère Boivin	N/A	X	
Citoyen (non disponible)	N/A	X	
Total		4	3

Annexe 6 Synthèse des commentaires reçus et des réponses de la MRC

COMMENTAIRE # 1			
Territoire	Organisme	Catégorie	Résumé
Lamarche	N/A	<ul style="list-style-type: none"> Secteur d'opération 	<ul style="list-style-type: none"> Désire avoir accès aux cartes
Réponse de la MRC			
<p>Le représentant de la MRC indique que les cartes sont disponibles sur le site web de la MRC et invite le citoyen à participer à la rencontre publique d'information du 19 mars afin d'en apprendre plus sur la gestion des travaux forestiers sur les terres publiques intramunicipales.</p>			
COMMENTAIRE # 2			
Territoire	Organisme	Catégorie	Résumé
Lamarche	Corporation de développement de Lamarche	<ul style="list-style-type: none"> Secteur d'opération 	<ul style="list-style-type: none"> Intérêt à faire protéger le tracé d'un projet de sentier pédestre
Réponse de la MRC			
<p>Le représentant de la MRC a indiqué que le sentier en question était identifié aux cartes de planification forestières. Une attention particulière sera faite lors de la visite terrain et du raffinement de la planification pour minimiser les conflits d'usage potentiels. La corporation a confirmé que le sentier n'était pas aménagé présentement. Une rencontre d'harmonisation opérationnelle sera réalisée avec la corporation de développement de Lamarche avant l'émission de permis d'intervention pour le secteur visé.</p>			
COMMENTAIRE #3			
Territoire	Organisme	Catégorie	Résumé
Saint-Nazaire	Club vélo Saint-Nazaire	<ul style="list-style-type: none"> Secteur d'opération 	<ul style="list-style-type: none"> Désire connaître les secteurs d'intervention prévus
Réponse de la MRC			
<p>Le représentant du Club vélo de Saint-Nazaire désire savoir si des travaux sont prévus dans le secteur de la base plein-air de Saint-Nazaire ou le club vélo possède des infrastructures. Le représentant de la MRC indique que la carte complète est disponible sur le site internet de la MRC mais qu'aucuns travaux ne sont prévus à proximité des infrastructures du club de vélo connues par la MRC.</p>			
COMMENTAIRE #4			
Territoire	Organisme	Catégorie	Résumé
L'Ascension	Camp Patmos	<ul style="list-style-type: none"> Secteur d'opération 	<ul style="list-style-type: none"> Inquiétude à voir des opérations à proximité des infrastructures du camp Patmos
Réponse de la MRC			

Les infrastructures du Camp Patmos faisant partie d'un bail de la MRC font automatiquement partie des superficies protégées car elles ne sont pas sous affectation forestière. De plus, il n'est pas prévu d'utiliser le même chemin d'accès pour les opérations forestières. Une attention particulière sera faite lors de la visite terrain et du raffinement de la planification pour minimiser les conflits d'usage potentiels. La représentante du camp Patmos indique être particulièrement inquiète pour les enjeux de visibilité des travaux et de maintien de la tranquillité des utilisateurs du site, particulièrement en été. Une rencontre d'harmonisation opérationnelle sera réalisée avec les représentants du Camp Patmos avant l'émission de permis d'intervention pour le secteur visé.

COMMENTAIRE #5

Territoire	Organisme	Catégorie	Résumé
Tous	N/A	<ul style="list-style-type: none"> Exploitation forestière ou type d'opérations 	<ul style="list-style-type: none"> Désire comprendre pourquoi de grandes quantités de bois sont laissées sur le parterre de coupe

Réponse de la MRC

Plusieurs raisons peuvent expliquer la présence de bois abandonné sur le parterre de coupe. Certaines limitations liées aux équipements utilisés (abatteuse multifonctionnelle) amènent par exemple à laisser des houppiers feuillus importants sur le parterre de coupe, les critères de façonnage autorisés par les usines acheteuses de bois amènent par exemple à laisser des tronçons trop petits, courbés ou présentant beaucoup de carie. Sinon, il arrive aussi que des pièces de bois soient oubliées sur le parterre de coupe lors des opérations, particulièrement lors des travaux d'hiver. Il faut cependant savoir que chaque parterre de coupe est visité après les travaux et inventoriés afin de s'assurer que le volume total laissé en infraction n'excède pas 3,5 m³/ha et que tous les volumes laissés (en infraction ou non) soient imputés à la possibilité forestière annuelle de la MRC.

Actuellement, le faible marché pour la biomasse forestière résiduelle rend non rentable la valorisation de cette dernière. Sa présence amène aussi souvent des coûts supplémentaires pour la remise en production, cet élément est suivi de façon rapprochée sur les TPI.

COMMENTAIRE #6

Territoire	Organisme	Catégorie	Résumé
Tous	N/A	<ul style="list-style-type: none"> Exploitation forestière ou type d'opérations 	<ul style="list-style-type: none"> Peut-on obtenir des crédits carbone pour les travaux forestiers sur TPI ?

Réponse de la MRC

Les crédits carbones peuvent être émis principalement pour la remise en production de superficies historiquement non productives (friches, dénudés secs, etc...). De plus, pour qu'ils soient vendus sur la bourse du carbone, ils doivent être suivis sur plusieurs décennies et validés par des auditeurs indépendants. Le faible potentiel pour ce type de travaux sur les TPI et la complexité de la démarche n'ont pas incité jusqu'à présent la MRC à faire l'exercice.

COMMENTAIRE #7

Territoire	Organisme	Catégorie	Résumé
Tous	N/A	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitation forestière ou type d'opérations 	<ul style="list-style-type: none"> • Comment sont financés les travaux sylvicoles non commerciaux sur les TPI

Réponse de la MRC

Les travaux sylvicoles de remise en production sur les TPI sont financés à partir des redevances prélevées pour chaque mètre cube de bois livré dans une usine. La valeur des redevances est fixée par la valeur marchande des bois sur pieds publiée par le Bureau de mise en marché des bois (BMMB) à chaque trimestre et la valeur des travaux sylvicoles non commerciaux est aussi déterminée par l'utilisation des annexes de taux publiés par le BMMB. La MRC peut utiliser d'autres sources de financement si elle le juge pertinent, mais la source principale demeure habituellement les redevances prélevées.

COMMENTAIRE #8

Territoire	Organisme	Catégorie	Résumé
Tous	N/A	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitation forestière ou type d'opérations 	<ul style="list-style-type: none"> • Comment sont protégées les érablières

Réponse de la MRC

Il est d'abord important de comprendre que les peuplements dominés par l'érable rouge ou l'érable à sucre ne sont pas visés par les travaux de récolte sur les TPI. La faible qualité du bois qu'on retrouve dans ce type de peuplement sur TPI et la faiblesse du marché font que ces arbres sont généralement valorisés en bois de poêle ou en copeaux. Lorsque ces essences sont présentes dans une plus faible proportion (moins de 30 % du volume sur pied) il sera récolté comme essence compagne et valorisé du mieux possible. Les peuplements comprenant une forte proportion d'érables sont donc indirectement protégés. De plus, il existe deux permis d'exploitation d'érablière sur TPI, la superficie liée à ces permis est complètement retirée de l'affectation forestière.